



Le préfet de la région Centre-Val de Loire

Orléans le mardi 26 juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Intempéries : réunion sur la situation agricole en région Centre-Val de Loire

Nacer Meddah, préfet de région, a présidé jeudi 21 juillet une réunion régionale agricole en présence des représentants de la Chambre régionale d'agriculture, des syndicats agricoles, des banques, de Groupama, de la MSA et des services de l'Etat en charge des problématiques agricoles. Cette réunion a permis de faire un premier point sur les conséquences économiques des intempéries, sur les attentes des représentants agricoles et d'examiner les mesures de soutien aux agriculteurs.

Les résultats des premières moissons font apparaître des rendements médiocres en quantité et en qualité liés à l'importance des pluies des mois de mai et juin et du déficit de luminosité. Les récoltes les plus touchées sont le blé dur, le pois fourrager, le blé tendre et l'orge, avec des baisses de rendement de 30 à 80% selon les types et lieux de culture. Les intempéries ont également provoqué des dégâts dans les productions fourragères ainsi que les productions maraîchères, arboricoles et horticoles.

La perte pourrait s'élever à plus d'un milliard d'euros au niveau régional.

Pour faire face à cette crise, différentes mesures peuvent d'ores et déjà être mobilisées :

- le fonds d'allègement des charges 2016, issu du plan soutien à l'élevage peut accompagner les agriculteurs céréaliers et les producteurs de fruits et légumes en difficulté. Il permet la prise en charge partielle des coûts liés à la restructuration de l'endettement. Celle-ci peut comporter un dispositif d'année blanche qui se traduit par le report des annuités bancaires pendant 12 mois ;
- le report des cotisations MSA ;
- le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Les services fiscaux étudient des possibilités de recours facilité suite à la situation exceptionnelle.

Le préfet a souhaité que soient mises en place, dans chaque département, des actions d'accompagnement.

- Dès à présent, la MSA a créé des cellules d'écoute pour les agriculteurs et souligne l'importance pour eux de prendre contact sans hésiter et surtout sans attendre de nouvelles détériorations de leur situation.

- Un dispositif de diagnostic d'exploitations, au-delà de la seule analyse de situation financière, devrait être déployé dès l'automne par la profession agricole en relation avec les CAF (Conseil de l'agriculture française) et les différents partenaires.
- La profession agricole a également demandé, en raison de la situation exceptionnelle, des dérogations concernant les règles d'implantation et l'entretien des Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates (CIPAN). Sur ce point, les dispositions actuelles permettent de gérer la situation exceptionnelle due aux intempéries dans l'analyse des situations qui sera effectuée avec souplesse.
- Par ailleurs, il est rappelé que l'implantation de cultures dérobées pourra utilement répondre aux besoins des éleveurs qui manquent de fourrages.
- De même, les contrôles réalisés sur les exploitations agricoles seront menés avec discernement, compte tenu des situations exceptionnelles rencontrées.

La prochaine réunion de la cellule régionale agricole d'urgence est prévue fin août. Elle permettra de préciser le diagnostic sur la base de données plus complètes ainsi que les modalités d'intervention de l'ensemble des acteurs pour la déclinaison d'un plan régional d'actions.

Contact-presse

Colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr

Tél : 02.38.81.40.35